

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition  
écologique

## Direction Générale de la Prévention des Risques

**Avis du 14 décembre 2021**

**relatif aux modalités d'inscription, de connexion, de déroulement des épreuves et aux dispositifs de lutte contre la fraude mis en place dans le cadre de l'examen de renouvellement du certificat de conseiller à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses**

NOR : TREP2139314V

*(Texte non paru au journal officiel)*

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les modalités d'inscription, de connexion, de déroulement des épreuves, ainsi que les dispositifs de lutte contre la fraude auxquels les candidats à l'examen de conseiller à la sécurité sont soumis aux termes de l'article 3 ter de l'arrêté du 6 février 2019, relatif à la désignation de l'organisme chargé d'organiser les examens initiaux et de renouvellement du certificat de conseiller à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses, sont décrits dans le guide mentionné à l'article 2.

### **Article 2**

Le guide dénommé « Examen dématérialisé de Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses : modalités de préparation, de connexion, de déroulement des épreuves et dispositifs de lutte contre la fraude » est disponible sur le site internet du CIFMD à l'adresse suivante :

[https://www.cifmd.fr/m/userfiles/2022\\_Modalites\\_examen\\_CIFMD.pdf](https://www.cifmd.fr/m/userfiles/2022_Modalites_examen_CIFMD.pdf)

Toute information relative aux inscriptions et au déroulement des examens peut être obtenue auprès du CIFMD aux coordonnées suivantes :

- CIFMD, Le Diamant A, 14 rue de la République, 92 909 Paris La Défense Cedex ;
- Courriel : [contact@cifmd.fr](mailto:contact@cifmd.fr)
- Site internet : [www.cifmd.fr](http://www.cifmd.fr)

Le présent avis sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des risques accidentels

Delphine RUEL